



PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR



DEVENIR AIDE SOIGNANT
en signant un contrat
d'apprentissage

CFA Santé Retraite afpc

Présentation de l'AFPC

- Afpc signifie : Association pour la Formation Professionnelle Continue
- 3 pôles de formation :
 - * CFA : Centre de Formation par l'Apprentissage Métiers : aide soignant, infirmier
 - * FPC : Formation Professionnelle Continue pour les professionnels en poste
 - * IFAS : Institut de Formation Aide Soignant



Association pour la Formation
Professionnelle Continue



Centre de Formation
par l'Apprentissage



Institut de Formation
d'Aides-Soignants



Contrat d'Apprentissage pour le métier Aide soignant

Vous devez déposer un dossier d'inscription à la sélection dans un IFAS

Vous devez être inscrit sur liste principale d'un IFAS à l'issue de la sélection

Où faire une formation DEAS par l'apprentissage avec le CFA de l'afpc ?

6 UFA: Unités de formation en apprentissage

Rentrée de SEPTEMBRE 2021

- ❖ IFSanté à Lomme: Université catholique de Lille
- ❖ IFAS Saint Venant : campus des métiers de la santé

Rentrée de JANVIER 2022

- ❖ IFAS afpc Marquette lez Lille
- ❖ IFAS du centre hospitalier de Valenciennes
- ❖ IFAS du centre hspitalier de Dunkerque
- ❖ IFAS du centre hospitalier de Maubeuge

PLAN

- ▶ Présentation des 2 cursus possibles :
- PARTIEL : pour les titulaires d'un diplôme passerelle. Dispense de certains modules de formation selon le diplôme
- COMPLET : 8 modules de formation

- ▶ Les aspects financiers

- ▶ Le déroulement de l'Apprentissage

Les 2 CURSUS

CURSUS COMPLET

- * **8 Modules de formation :**
- * Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- * Module 2 : L'état clinique d'une personne
- * Module 3 : Les soins
- * Module 4 : Ergonomie
- * Module 5 : Relation - Communication
- * Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- * Module 7 : Transmission des informations
- * Module 8 : Organisation du travail

CURSUS PARTIEL: selon le diplôme passerelle

BAC PRO ASSP
BAC PRO SAPAT
DEAES
DEAMP
DEAP
DEAVS
TP AVF
DEA

LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Apprentissage Parcours partiel

12 mois : selon le diplôme passerelle

- Semaines de théorie
- Semaines de formation pratique en entreprise. Chez l'employeur et autre structure
- Périodes de professionnalisation chez l'employeur
- Même contenu de formation
- Evaluation continue

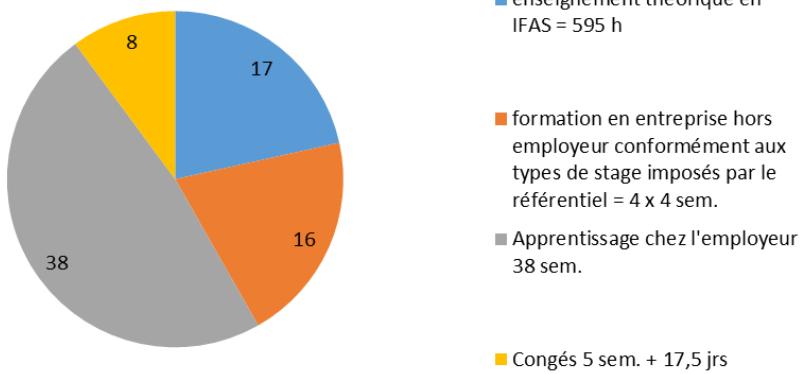
APPRENTISSAGE - Parcours complet

19 mois

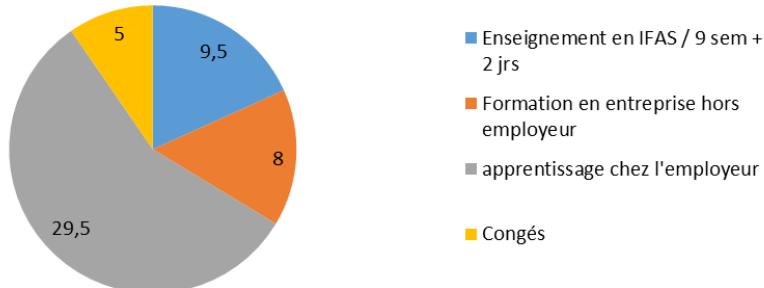
- 17 semaines de théorie
- 24 semaines de formation pratique chez l'employeur et autres structures
- Périodes de professionnalisation chez l'employeur
- Même contenu de formation
- Evaluation continue

En résumé

Répartition en semaines de l'alternance pour un cursus complet en contrat de 19 mois



Répartition en semaines de l'alternance pour un cursus partiel BAC PRO ASSP - contrat de 12 mois



L'APPRENTISSAGE:

3 conditions pour choisir le cursus apprentissage :

- ▶ Etre admis à l'IFAS : 
- ▶ Avoir moins de 30 ans au moment de la signature du contrat, sauf pour les personnes en situation de handicap
- ▶ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (EHPAD, Clinique, SSIAD...)

Qui fait quoi



Le jeune

S'inscrit au CFA

Transmet une candidature au cfa

Réalise un entretien avec l'employeur

Vérifie et signe son contrat d'apprentissage



L'entreprise

Convoque le candidat pour un entretien

Réalise les démarches administratives d'embauche : dépôt du contrat auprès de l'OPCO, DUE, Visite médicale d'information...

Organisme d'enregistrement ;
OPCO ou
DIRECCTE
Valide et enregistre le contrat



Les aspects financiers



- ▶ Prise en charge du coût de formation par le CFA
- ▶ Rémunération de l'apprenti par l'employeur (voir tableau)
- ▶ Aide de 100 € par an pour la restauration pour jours de théorie
- ▶ Aide aux transports - forfait kilométriques pour heures de théorie
- ▶ Carte génération de 200 € pour achat matériel (blouses)
- ▶ Aide au permis de conduire 500 €
- ▶ Aide au logement jusqu'à 100 € / mois
- ▶ Avantages identiques à ceux des étudiants avec la carte des apprentis (remise sur les loisirs...)



LES AIDES DE LA REGION HDF CARTE GENERATION

Engagement 1 : Soutenir les apprentis et les accompagner tout au long de leur parcours vers l'emploi



Aide à l'équipement : 200 €/an

Pour les Primo-entrants et les élèves des Ecoles de Production

Versée via la « Carte génération »

Aide au transport : Entre 0 et 200 €/an

Calculée à partir d'un barème kilométrique

Aide à la restauration : 100 €/an

Aide à l'hébergement : 80 €/an

LES AIDES DE LA REGION HDF CARTE GENERATION

Engagement 1 : Soutenir les apprentis et les accompagner tout au long de leur parcours vers l'emploi



Le Fonds de Solidarité des apprentis

Montant individualisé en fonction des besoins des apprentis dans la limite des plafonds suivants :

- Se loger : 600 €/an
- Se soigner : 300 €/an
- Se nourrir : 500 €/an
- Se déplacer : 800 €/an
- S'équiper : 600 €/an

Dispositif « Reprise des apprentis »

-Aide destinée aux apprentis confrontés à une rupture de contrat d'apprentissage à l'initiative de l'entreprise à l'issue de la période réglementaire

-Prise en charge pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois, pour les apprentis en dernière année du diplôme en vue du passage de l'examen

- Couverture sociale et rémunération de l'apprenti comprise entre 402 € et 652 € en fonction de barèmes

Aide au financement du permis de conduire B: 500,00 €

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans ;
- ▶ Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- ▶ Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B
- ▶ L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;

Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;

Elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales

- L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :
- *Pour en savoir +, consulter le Décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis.*

FICHE INFORMATION FINANCEMENT : décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018

Grille de salaire d'un apprenti

le salaire est majoré si employeur secteur privé associatif non lucratif

Exécution du contrat	- de 18 ans	18 / 20 ans	21 /25 ans	+ 26 ans (décret du 28 décembre 2018 n° 2018-1347)
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100 % du SMIC

Ce salaire est exonéré de charges salariales pour la partie inférieure à
79% du smic

Le montant NET équivaut au montant BRUT. Non soumis à l'IR

Les parents restent bénéficiaires CAF

LES AUTRES AVANTAGES

- ▶ Être un salarié rémunéré en vue d'une qualification professionnelle
- ▶ Vous bénéficiez des prestations suivantes :
Régime général de sécurité sociale, protection sociale, retraite, chômage, congés payés, convention collective
- ▶ Votre salaire n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu

Mutuelle

Vous bénéficiez de la mutuelle d'entreprise si vous le souhaitez

Ou celle de vos parents



COMMENT SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- ▶ Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation type (duplicable à tous types d'employeurs) : le CFA les transmets aux employeurs identifiés
- ▶ Vous pouvez aussi faire des recherches personnelles: Demander un **entretien** auprès de l'employeur
- ▶ **L'employeur remplit le contrat d'apprentissage**
- ▶ Signature de l'apprenti
- ▶ **Visa du CFA**
- ▶ **Enregistrement par l'OPCO Santé ou la DIRECCTE si employeur public après dépôt par l'employeur**

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

- ▶ Le livret d'apprentissage
- ▶ Période d'essai: 45 jours chez l'employeur
Visite en entreprise
(maître d'apprentissage - apprenti et formateur)
- ▶ Calendrier de la formation: alternance de périodes de théorie en IFAS, de périodes chez l'employeur (immersion en équipe de travail), périodes hors employeur selon les disciplines de stage (chirurgie, médecine, santé mentale, extra hospitalier, gériatrie)

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

- ▶ Mise en relation et recherche d'employeurs
- ▶ Le CFA envoie les candidatures et opère la mise en relation => les candidats doivent également faire des recherches personnelles d'employeurs
- ▶ Signature du contrat, période d'essai de 45 jours
- ▶ Possibilité de recrutement dans la structure

En résumé : pourquoi être apprenti

Un tremplin pour trouver un emploi

-  Une première expérience professionnelle longue
-  Un accompagnement par un professionnel qualifié
-  Une formation gratuite à un métier
-  Un diplôme ou un titre professionnel reconnu

NOS COORDONNEES

- ▶ CFA de l' afpc
- ▶ 03 20 91 79 79
- ▶ www.afpc-formation.com
- ▶ cfa@afpc-formation.com

